



contact@mairie-de-manou.fr
02.37.81.85.13.
2 rue Louise Koppe, Manou
CommuneManou
www.mairie-de-manou.com
Panneau Pocket

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
Le jeudi de 15h00 à 19h00



l'œil de Manou

Édition
PRINTEMPS
ÉTÉ
2025



Samedi 17 mai : moment convivial lors de la matinée de végétalisation sur l'espace situé devant la salle polyvalente

Dimanche 13 juillet à 20h à la salle polyvalente Fête Nationale

Avec votre famille, vos amis ou encore avec vos voisins, on vous attend nombreux pour venir partager le traditionnel repas champêtre de la Fête Nationale.

Pour fêter comme il se doit cet événement, l'association du comité des fêtes se fera un plaisir de vous offrir l'apéritif avant de vous servir ce repas.*

À la tombée de la nuit, les lampions de chaque enfant s'illumineront et se dirigeront autour de l'étang pour profiter du feu d'artifice, offert par la municipalité.

*Tarifs du repas : 15 €/adulte et 8 €/enfant

Lundi 14 juillet à 11h45 : Commémoration du 14 juillet

Vous êtes conviés à participer à la commémoration du 14 juillet prochain.

11h30 : Rassemblement Place de la Mairie

11h45 : Commémoration du souvenir au Monument aux Morts

Un verre de l'amitié sera servi au Bar de la Grange, à l'issue de ce rassemblement.

Modification sens de circulation

Les travaux de l'assainissement collectif sont désormais terminés.

De ce fait, comme nous l'avons déjà évoqué, le temps est venu de modifier le sens de circulation « Rue du Charme ».

C'est une voie particulièrement fréquentée, qui représente un réel danger au niveau du stop situé à l'intersection « Rue du Charme / Rue Louise Koppe » et également une gêne pour la circulation à double sens.

Pour des raisons de sécurité, la « Rue du Charme » aujourd'hui à double sens, deviendra à sens unique. Les automobilistes pourront simplement monter de la rue Louise Koppe direction le chemin du Boulay Bellisieux mais ne pourront plus descendre cette rue.

La mise en place des panneaux de circulation ainsi que l'arrêté municipal seront déposés très prochainement.

Journée « Raconte-moi ton village »

Le lundi 28 juillet, de 9h30 à 16h30, une promenade-découverte baptisée « Raconte-moi ton village » vous est proposée à Manou, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Perche.

Cette journée, ouverte à tous, sera l'occasion d'explorer le patrimoine historique et naturel de notre commune, dans une ambiance conviviale et enrichissante.

Pensez à réserver dès maintenant votre place* et notez la date dans votre agenda : une belle opportunité de redécouvrir notre village sous un nouveau regard !

*Réservation obligatoire auprès de M. PAULY – Parc Naturel Régional du Perche : 02 37 85 36 36 (Sortie maintenue sous réserve d'un minimum de 5 participants)

Brocante • le 15 août

L'association du Comité des Fêtes de Manou organise la traditionnelle brocante du 15 août à Manou. Toujours très attendue, elle se déroulera comme l'an dernier sur la Place la Mairie, sur le parvis de l'Eglise et dans la Rue Louise Koppe. Pour une meilleure organisation, une portion de cette rue sera fermée à la circulation pendant la manifestation.

Pour l'occasion, le food-truck « Chez Philou » sera présent pour la restauration du midi. Vous pourrez également vous rafraîchir au Bar de la Grange.

Les rues de notre village seront animées tout au long de cette journée... Venez chiner la bonne affaire ou juste flâner dans une atmosphère festive à Manou.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'association au 06.28.35.38.80.

ÉDITION
D'ÉTÉ
2025
À MANOU

DIMANCHE 13 JUILLET 2025 À 20H

Fête Nationale Repas champêtre et feu d'artifice

LUNDI 14 JUILLET 2025 À 11H45

Commémoration

LUNDI 28 JUILLET 2025 9h30-16h30

Raconte-moi ton village

VENDREDI 15 AOÛT 2025

Brocante

Le Maire et son équipe municipale vous souhaitent une bonne lecture.

La restructuration du cimetière

Comme vous le savez, la commune a entrepris la restructuration du cimetière communal. Le 30 avril dernier la reprise des sépultures sans concession a été achevée. Maintenant, la phase de reprise des sépultures en état visuel d'abandon débute. Le bureau d'études qui nous accompagne dans cette opération a établi la liste des sépultures concernées. Un constat destiné à tous les héritiers ou ayants-droit des sépultures concernées se tiendra au cimetière communal le Mardi 08 juillet à 14h00. Si vous-même ou l'un de vos proches êtes concerné par l'une des sépultures listées, n'hésitez pas à vous présenter à ce constat. La liste des sépultures concernées peut être consultée sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière ou sur celui Place de la Mairie. Vous pourrez également recueillir tout renseignement que vous souhaitez à la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Lors de ce constat, la liste des sépultures en état visuel d'abandon sera validée. Si vous êtes concerné, vous disposerez alors d'un délai d'un an pour effectuer ou faire effectuer les travaux qui s'imposent. Vous pouvez aussi choisir d'abandonner la sépulture. Les restes mortuaires seront dans ce cas placés dans un reliquaire et transférés dans l'ossuaire communal. Un registre tenu en Mairie assurera la traçabilité des défunts transférés.

Adressage

Depuis le 1^{er} juin 2024 les communes de 2000 habitants et moins ont l'obligation de publier leur BAL (Base Adresse Locale). Cela est défini par l'article 169 de la loi 3DS : « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » Tous les points d'intérêts, sur une voie, avec ou sans bâti doivent être numérotés. Nous avons dû identifier le point de référence = le point de départ à partir duquel toute la numérotation va commencer. Pour Manou, ce sera la MAIRIE. La numérotation doit se faire de façon croissante et continue, en mettant les numéros pairs à droite et impaires à gauche. Il faut numéroté tous les bâtis, même sur les voies privées. Une adresse doit être unique, géolocalisable et non ambiguë. Il nous faut donc éviter les homonymies ou homophonie ainsi que les libellés trop long (32 caractères maximum). Les rues concernées par des changements de dénomination ou de numérotation sont les suivantes : la rue Louis Houde, la rue du Charme, le chemin de la Mission, le chemin de la Renardière, le chemin des Ailes Blanches, les Brossettes, la voie menant au cimetière, la voie privée menant à l'ancienne maison de la gare, le chemin de l'Oisellerie, les Feugerons, la Garenne, la Contrôlerie, la route de Malzaize, la route des Métiveries ainsi que certains chemins ruraux. Si vous êtes concernés, je vous invite à consulter sur le site de la mairie le Power Point qui a été présenté en réunion publique le 19 juin dernier. Nous restons à votre écoute pour répondre à vos questions et pour entendre vos propositions.



Pour suivre l'actualité, les animations estivales, horaires du parc aquatique du Perche, mode garde pour petits et grands pendant les vacances d'été rendez-vous sur notre site internet.

Participation citoyenne

Le 26 mai dernier, une réunion publique était organisée par la Mairie et la Gendarmerie de La Loupe pour présenter le dispositif « participation citoyenne ». Son déploiement à Manou a pour objectif d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance. Ce dispositif de participation citoyenne, mis en place en 2011 par le ministère de l'Intérieur, est un effort conjoint de la Gendarmerie, des collectivités locales et certains habitants pour relayer rapidement des faits suspects sur leur commune. Cinq personnes étaient présentes à cette réunion. Nous avons pu constater que les personnes volontaires étaient localisées essentiellement le centre-bourg. Notre souhait serait d'avoir des représentants également dans les différents hameaux de la commune donc si vous souhaitez rejoindre les citoyens référents, il n'est pas trop tard. Le rôle d'un citoyen référent, ce n'est pas d'espionner ou de patrouiller dans son quartier, mais d'être attentif à ce qui se passe autour de soi et de le signaler. C'est être un référent auprès duquel les habitants d'un quartier se tournent pour faire remonter les informations. Pour ceux qui n'ont pas pu venir à la réunion publique, qui ont des questions et souhaitent en savoir plus, n'hésitez pas à vous renseigner. Pour ceux qui souhaitent s'engager, dans la démarche, représenter un secteur de notre village et, ainsi, aider à la résolution et à la prévention de certains délits, faites-vous connaître en Mairie ou auprès de la gendarmerie. La liste définitive des citoyens référents devra être déposée prochainement auprès des services compétents et ainsi permettre l'officialisation du dispositif sur notre commune.

Nuisances sonores

La saison de l'été étant enfin arrivée, un petit rappel sur les jours et horaires des bruits de bricolage et jardinage (tonte des pelouses) nous semble indispensable.

- Les travaux de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses... doivent seulement être effectués : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les horaires sont différents le week-end : les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Il est fortement recommandé de prévenir le voisinage lorsqu'un événement particulier (et non répétitif) intervient à votre domicile.

Bois de chauffage

Pour la sécurité de tous, il est indispensable que certains arbres soient abattus au niveau du parking du cimetière communal. Les travaux d'abatage sont prévus à la rentrée. Au fur et à mesure de l'intervention, l'entreprise va couper ce bois de chauffage en 50 cm. Si vous êtes intéressé pour venir récupérer, sur place, fin août, du bois de chauffage, gratuitement, merci de vous faire connaître directement en Mairie ou d'envoyer un mail : contact@mairie-de-manou.fr Nous enverrons les informations précises sur la journée et les horaires aux personnes intéressées. Cette prestation est réservée seulement aux habitants de Manou.

Les rendez-vous d'été à la médiathèque L'Escapade à La Loupe

La médiathèque L'Escapade de La Loupe vous accueille cet été en visiteur libre pour lire sur place ou si vous voulez emprunter des livres ou des jeux de société. Quelques temps forts sont à noter : le mardi 8 juillet la venue de Sophie Rohrbach illustratrice du livre pour enfants Ticajou (atelier 10h-12), le jeudi 10 juillet la création d'une fresque en extérieur « le champ de fleurs » (rdv 14h30), le vendredi 18 juillet, une séance des Petites oreilles, lectures pour les tout-petits (à 10h). Le musée numérique de la Micro-folie diffusera tous les jours d'ouverture des collections d'œuvres de Normandie ou de l'Île de France. Un événement est à noter les jeudi 31 juillet et vendredi 1^{er} août : la venue sur la place de l'Hôtel de ville du Musée Mobile, un camion géant abritant un musée de plus de 20 œuvres du musée Pompidou (ateliers et visites libres possibles, renseignements sur le site de la médiathèque). D'autres rendez-vous, le catalogue en ligne et les horaires sur le site www.biblio-la-loupe.com